

## Cotisations 2017

Catégories basées sur l'âge de l'adhérent <sup>(2)</sup>	L'Essentiel	Confort	Grand Confort
<b>Cotisations mensuelles par adulte bénéficiaire (adhérent, conjoint ou concubin)</b>			
<b>de 16 à 35 ans</b>	27,00 €	40,00 €	70,00 €
<b>de 36 à 45 ans</b>	32,00 €	51,00 €	80,00 €
<b>de 46 à 55 ans</b>	43,00 €	61,00 €	95,00 €
<b>de 56 à 65 ans</b> (revenu brut inférieur ou égal à 1089,08 €)	8,50 € + 2,40% revenu <sup>(1)</sup>	17,00 € + 2,98% revenu <sup>(1)</sup>	24,00 € + 4,83% revenu <sup>(1)</sup>
<b>de 56 à 65 ans</b> (revenu brut supérieur à 1089,08 €)	8,50 € + 2,40% revenu <sup>(1)</sup>	17,00 € + 3,42% revenu <sup>(1)</sup>	24,00 € + 4,83% revenu <sup>(1)</sup>
<b>de 66 ans et plus</b> (revenu brut inférieur ou égal à 1089,08 €)	12,00 € + 2,84% revenu <sup>(1)</sup>	21,50 € + 3,03% revenu <sup>(1)</sup>	26,50 € + 5,00% revenu <sup>(1)</sup>
<b>de 66 ans et plus</b> (revenu brut supérieur à 1089,08 €)	12,00 € + 2,84% revenu <sup>(1)</sup>	21,50 € + 3,60% revenu <sup>(1)</sup>	26,50 € + 5,00% revenu <sup>(1)</sup>
<b>Cotisations mensuelles par enfant ou ascendant à charge</b> <i>(gratuité à partir du troisième enfant ou ascendant à charge Sécurité sociale)</i>			
<b>Quel que soit l'âge de l'adhérent</b>	12,00 €	14,00 €	20,50 €

Les cotisations fédérales ainsi que la cotisation annuelle à RMA sont incluses dans le montant forfaitaire de la cotisation.

(1) Le revenu pris en compte est composé des salaires ou pensions **BRUTS** de l'adhérent (ou de l'adhérent et de son conjoint en cas d'adhésion du couple).

Une assiette de cotisation minimale de 1089,08 € et une assiette de cotisation maximale de 2681,15 € sont appliquées selon l'article II-1.2 du Règlement Mutualiste.

(2) Le changement de tranche d'âge intervient au 1er janvier de l'année civile des 36, 46, 56 et 66 ans